



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 24 OCTOBRE 2018 20H00

Date de la convocation : 18 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés: ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, ROHRBACH Daniel

Pouvoirs : BENOIT Monique a donné pouvoir à BOYAT Marie Eve, ROHRBACH Daniel a donné pouvoir à LAURENT Jean, Stéphane ARNAL a donné pouvoir à Denis LARDET

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : BERNARD Stéphanie.

☒ **Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec onze voix pour et trois abstentions de personnes absentes lors de la séance du 26 septembre 2018

Préalablement à l'ordre du jour, M. le maire demande à tous les conseillers et conseillères de répondre présents pour la cérémonie du 11 novembre. Le départ du cortège se fera à 10h45. Il rappelle à ce titre combien le devoir de mémoire est important d'autant plus lorsque l'on s'engage au service de sa commune en tant que conseiller municipal.

A ce titre il remercie tous ceux qui ont pu se rendre aux deux manifestations organisées pour l'anniversaire de l'envol du Maréchal De Lattre au cours du mois d'octobre.

M. le maire tient également à remercier vivement l'ensemble des bénévoles de l'association Les Amis du Patrimoine pour le travail qu'ils ont réalisés dans le cadre de l'exposition « Les maires de Manziat depuis 1790 à nos jours et la vie municipale » qui s'est déroulée dans la salle du conseil du 29 septembre au 4 octobre 2018. Cette exposition a rencontré une très forte affluence et le succès a été au rendez-vous. Une nouvelle exposition est prévue les 10, 11 et 12 novembre sur le thème des poilus.

Ceci exposé, il est passé à l'ordre du jour

1) ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A MANZIAT »

M. le maire rappelle au conseil que par délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2017, le cabinet Chambaud architecte a été choisi en qualité de maître d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 27 juillet au 21 septembre 2018, avec les lots ainsi définis :

LOT N°01 : TERRASSEMENT - VRD

LOT N°02 : GROS OEUVRE

LOT N°03 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES

LOT N°04 : MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE

LOT N°05 : ENDUITS DE FACADES

LOT N°06 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS

LOT N°07 : PLÂTRERIE - PEINTURE

LOT N°08 : FAUX PLAFONDS

LOT N°09 : CARRELAGE - FAIENCE

LOT N°10 : SOLS SOUPLES

LOT N°11 : ELECTRICITE

LOT N°12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE

L'ouverture des candidatures par le groupe de travail « construction d'un restaurant scolaire » a eu lieu le 24 septembre et les 70 plis réceptionnés (tous lots confondus) ont été remis au maître d'œuvre pour analyse. Un pli est arrivé hors délai.

Les critères de choix étaient les suivants : 60% technique - 40% prix.

Le 10 octobre 2018, le cabinet Chambaud a présenté son rapport d'analyse au groupe de travail réuni à cet effet. Il est ressorti qu'une négociation devait être envisagée sur le lot n°1 avec les quatre premiers, comme la commune s'en était laissé la possibilité.

Le 24 octobre, le cabinet Chambaud a présenté son rapport après négociation, au groupe de travail « Construction d'un restaurant scolaire ».

M. le maire propose au conseil de retenir les attributaires tels que dénommés dans le tableau suivant :

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| LOT 1 TERRASSEMENT VRD | DE GATA | 87 289.82 € |
| LOT 2 GROS ŒUVRE | LUSSIANNA | 97 399.18 € |
| LOT 3 CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES | BOURDON | 74 667.80 € |
| LOT 4 MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE | BROYER | 41 764.65 € |
| LOT 5 ENDUITS DE FACADES | VINCENT | 5 860.76 € |
| LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE BOIS | AUDUC MAROT | 16 860.02 € |
| LOT 7 PLATRERIE PEINTURE | DUBY | 32 320.09 € |
| LOT 8 FAUX PLAFOND | ISOLATIONS SERVICES | 5 419.80 € |
| LOT 9 CARRELAGE – FAIENCE | SERRANO | 24 119.07 € |
| LOT 10 SOLS SOUPLES | PEROTTO | 6 568.53 € |
| LOT 11 ELECTRICITE | DUCLUT | 21 331.59 € |
| LOT 12 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE | GRUEL MENEVAUT | 126 802.50 € |
| TOTAL H.T. | | 540 403.81 € |

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Construction d'un restaurant scolaire à Manziat » d'attribuer les lots ainsi qu'il suit :

| | | |
|--|---------------------|-------------|
| LOT 1 TERRASSEMENT VRD | DE GATA | 87 289.82 € |
| LOT 2 GROS ŒUVRE | LUSSIANNA | 97 399.18 € |
| LOT 3 CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES | BOURDON | 74 667.80 € |
| LOT 4 MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE | BROYER | 41 764.65 € |
| LOT 5 ENDUITS DE FACADES | VINCENT | 5 860.76 € |
| LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE BOIS | AUDUC MAROT | 16 860.02 € |
| LOT 7 PLATRERIE PEINTURE | DUBY | 32 320.09 € |
| LOT 8 FAUX PLAFOND | ISOLATIONS SERVICES | 5 419.80 € |
| LOT 9 CARRELAGE – FAIENCE | SERRANO | 24 119.07 € |

| | | |
|--|----------------|---------------------|
| LOT 10 SOLS SOUPLES | PEROTTO | 6 568.53 € |
| LOT 11 ELECTRICITE | DUCLUT | 21 331.59 € |
| LOT 12 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE | GRUEL MENEVAUT | 126 802.50 € |
| TOTAL H.T. | | 540 403.81 € |

2) FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'EAU POTABLE BASSE REYSSOUZE ET SAONE VEYLE

M. le maire expose au conseil municipal que M. le Préfet, par courrier notifié en date du 26 septembre 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle.

M. le maire rappelle que cette fusion découle de la loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces deux syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence eau potable. Par ailleurs l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

M. le maire indique que les comités des deux syndicats intercommunaux ont délibéré favorable sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze » et son siège sera à Bâgé le Chatel.

M. le maire demande au conseil municipal d'approuver la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

VU la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 58212-27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

VU le projet de fusion envisagé entre les syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle

VU le projet de statuts concernant le futur syndicat joint à la délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

3) TARIF DE LOCATION EXCEPTIONNEL POUR LE CLUB DE L'AMITIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le maire rappelle au conseil municipal que du fait du sinistre du plafond de la salle des fêtes, une réorganisation des locations aux associations a été faite en ce début de saison. Certaines ont été relogées au gymnase, où il existe un tarif de location. Le restaurant scolaire lui a été attribué au Club de l'Amitié pour le temps des travaux, mais ce dernier ne dispose pas d'un tarif de location. C'est pourquoi M. le maire explique au conseil qu'il faudrait appliquer au restaurant scolaire le tarif dont bénéficiait le Club de l'Amitié pour la location de la salle nord, étant ici précisé que le club de l'Amitié, comme les autres associations, réintégreront les locaux de la salle des fêtes dès la fin des travaux.

Le tarif actuel est de 3 € de l'heure en période estivale (du 01 mai au 30 septembre) et 6 € de l'heure en période de chauffe (du 01 octobre au 30 avril).

M. le maire demande au conseil d'autoriser la transposition du tarif de la salle des fêtes au restaurant scolaire le temps des travaux.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2013 instituant le principe de tarifs de location pour la salle des fêtes.

VU les délibérations du conseil municipal en date du 23 octobre 2013, 22 janvier 2014, 28 mai 2014, 24 septembre 2014, 28 janvier 2015, 27 janvier 2016, 26 avril 2017 et 31 mai 2017 modifiant les tarifs de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la transposition du tarif de location de la salle des fêtes au restaurant scolaire jusqu'à la fin des travaux, comme suit :

- 3 € de l'heure en période estivale (du 01 mai au 30 septembre)
- 6 € de l'heure en période de chauffe (du 01 octobre au 30 avril).

4) RENEGOCIATION EMPRUNT BUDGET COMMUNAL

M. le maire explique au conseil que les taux d'intérêts sont actuellement attractifs par rapport à ceux obtenus par la commune pour ses emprunts. En effet, la commune avait contracté en 2013 un prêt d'un montant de 800 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 240 mois au taux de 4.80% (fixe). Une renégociation a donc été lancée auprès de ce même organisme pour le refinancement à un taux d'intérêt réduit.

Il reste 180 mois à courir pour une annualité de 61 022.37 €.

Le Crédit Agricole a fait la proposition de refinancement suivante :

- Capital restant dû : 641 865.37 € (+ indemnité de remboursement anticipée de 81 131.78 €) soit un total à refinancer de 722 997.15 €
- Nouveau financement de 100 000 €
- Soit un total à financer de 822 997.15 €
- Le taux d'intérêt passerait de 4.80% à 1.42 % (fixe)
- Le montant de la nouvelle annuité ne changerait que très peu 61 304.22 € (+281.85€)
- Les frais de dossier s'élèvent à 600.00 €

Il s'agit là d'une proposition intéressante permettrait à la commune de bénéficier d'un taux d'intérêts moindre par rapport à celui actuel. Une étude est actuellement en cours, également, pour la renégociation de deux autres emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Foncier de France.

M. le maire demande au conseil de l'autoriser à contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole, à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant et à demander le déblocage des fonds en temps voulu.

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 s'appliquant aux collectivités territoriales

VU les délibérations du conseil municipal en date du 20 février 2013 et 24 avril 2013 relatives à l'emprunt de 800 000.00 € contracté auprès du Crédit Agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le maire à contracter l'emprunt dont les conditions sont ci-dessus énoncées auprès du Crédit Agricole, à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant et à demander le déblocage des fonds en temps voulu.

5) GARANTIE D'EMPRUNT « DEMEURES DE SAONE »

M. le maire explique au conseil municipal que la première construction du lotissement « Demeures de Saône » va sortir de terre prochainement. Cette opération fait l'objet d'un

prêt social de location accession pour lequel Demeures de Saône a demandé à la commune une garantie d'emprunt.

L'opération est la suivante :

- Il s'agit d'un logement individuel T5 dont l'achèvement est prévu en juillet 2019. Le montant du programme immobilier est de 250 461.22 €
- Le montant du prêt à garantir est de 237 404.00 Euros pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt de 1.75 %. Le montant garanti par la commune est de 71 220.00 Euros le surplus étant garanti par le département de Saône et Loire et de l'Ain.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte de cautionnement accordant la garantie de la commune de Manziat à hauteur de 30% soit pour un montant global de 71 220.00 Euros à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles 2288 et suivants du Code Civil relatif au cautionnement

Considérant la demande de la SCIC HLM « Demeures de Saône » en date du 25 septembre 2018 sollicitant la garantie d'emprunt dont les caractéristiques sont ci-dessus rappelées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité autorise M. le maire à signer l'acte de cautionnement accordant la garantie de la commune de Manziat à hauteur de 30% soit pour un montant global de 71 220.00 Euros à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) Les travaux Route de Dommartin sont en cours, un trottoir PMR a été créé ainsi que des bordures enherbées. Le comité de fleurissement se retrouve ce jeudi 25 octobre à 8h00 pour l'entretien d'hiver des massifs fleuris.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN): Les travaux de chemisage sur le secteur D15 (rue des Barberies) sont en cours. Il a été noté qu'il manque des tampons route des Greffets. M. le Maire précise que la commune dispose d'un logiciel géré par le SIEA, XMAP qui permet d'avoir une cartographie complète de la commune (cadastre, réseaux...), sa mise à jour est en cours au vu des derniers travaux effectués. A ce jour, il n'est encore prévu aucune date précise pour le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bresse et Saône. Concernant la STEP, la raquette diffuse mal sa poussée d'air ce qui occasionne un bullage irrégulier, le filtre tertiaire lui n'est toujours pas revenu de réparation, il est à noter qu'il n'y a aucune incidence sur le traitement des effluents.

Comme précisé lors du dernier conseil, la commission environnement se penchera lors de sa prochaine réunion sur le recensement des arbres et les points d'apport volontaires. Les membres de la Commission se rendront également sur le terrain derrière la salle des fêtes pour envisager la continuation de la haie existante.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Une nouvelle chargée de communication a pris ses fonctions à la Communauté de Communes Bresse et Saône avec pour objectifs la mise en

place du nouveau site internet, retravailler sur l'identité visuelle de l'intercommunalité et la création d'un dépliant présentant la nouvelle communauté de communes (territoire, élus, rôle...) qui sera distribué aux habitants.

Les places pour le spectacle des Vendanges de l'Humour sont en vente à l'accueil de la mairie au prix de 20€ pour les manziatys au lieu de 23€. Il est constaté une baisse des ventes sur l'ensemble des spectacles organisé dans le cadre du festival des Vendanges de l'Humour, y compris sur Manziat.

S. BERNARD demande quels sont les conseillers qui seront présents la veille pour installer les chaises et le soir du spectacle pour le rangement. A noter que cette année il n'y aura pas de buvette.

S. BERNARD demande aux conseillers qui peuvent être présents de venir vers 9h pour la mise en place de la cérémonie du 11 novembre. M. le maire précise que cette cérémonie sera différente des précédentes dans son organisation avec notamment la participation des écoles, de la chorale, des deux sociétés de musiques.

Lors de la réunion pour le calendrier des fêtes, il a été annoncé aux associations qu'à partir du mois de janvier, selon un calendrier prédéfini, les associations seraient présentées dans le Manziat infos et non plus dans le bulletin annuel qui est en cours de préparation. Cette présentation permettra de diminuer le coût financier du bulletin annuel tout en permettant aux associations de garder la même lisibilité. Les représentants des associations présents ont approuvé cette proposition.

La réunion pour les nouveaux arrivants aura lieu le 24 novembre à 11h en mairie, il leur sera remis le livret des associations réactualisé.

S. BERNARD s'est rendue à l'assemblée générale de l'APEL où très peu de parents étaient présents. Le bilan annuel fait ressortir que les enfants manziatys inscrits à l'école privée sont redevenus majoritaires.

Concernant les décorations de Noël, rendez-vous est donné le 31 octobre au local technique pour les bricoleurs. Il est prévu 16 sapins en contreplaqué, des nouveaux décors illuminés et la réhabilitation des anciennes décorations.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): A. CATHERIN s'est rendue à différentes assemblées générales :

- Association Jeanne d'Arc le 28 septembre, un bilan positif avec une nouveauté cette année, une section éveil musical.
- Sou des écoles le 14 octobre, le bureau souhaite repenser les manifestations.

L'opération brioches s'est bien passée, un grand merci aux bénévoles qui se mobilisent chaque année et tout particulièrement aux membres du CCAS : Odile BENOIT, Annie REVEL, Marie-Eve BOYAT et Monique BENOIT. Au cours de la réunion du CCAS ont été évoqués les colis de Noël et le repas des anciens qui aura lieu le 31 mars 2019.

Le 10 octobre, environ 150 enfants étaient présents aux spectacles de 17h30 et 80 adultes à celui de 20h00 organisés par les Bibliothèques Manziat et d'Ozan. L'aide apportée par l'équipe d'Ozan, dynamique et sympathique a été particulièrement appréciée par les bénévoles de la bibliothèque et les élus de Manziat. Ces spectacles sont financés par la Communauté de Communes Bresse et Saône et sont proposés gratuitement au public, il est dommage qu'ils ne connaissent pas une plus grande fréquentation.

La réunion d'information pour les cours informatique a eu lieu le 16 octobre, 6 personnes débiteront les cours le 13 novembre 2018. A. CATHERIN souhaite bon rétablissement à D.APPERT qui co-anime ces cours.

Le comité consultatif des pompiers s'est réuni ce lundi 22 octobre, deux nouvelles recrues sont accueillies au sein du corps des pompiers de Manziat : Charlène TETE et Jérôme DELACRESSONNIERE. M. Lilian PAQUET a proposé sa candidature pour intégrer le corps des sapeurs pompiers, le comité alors réuni a émis un avis favorable à sa demande, ce qui porte l'effectif à 20 pompiers opérationnels. Les pompiers ont effectué 62 sorties cette année, et le chef de corps est satisfait de la participation aux manœuvres qui s'élève à 84%. Une demande est faite pour l'acquisition d'une nouvelle tenue spéciale guêpe. La tronçonneuse de la commune sera mise à disposition des pompiers. Les camions auraient besoin d'être révisés au niveau de certains équipements. L'amicale des pompiers va offrir à chacun de nos pompiers une montre à clip. Concernant le nouveau système d'alerte, la commune se mettra en rapport avec le SDIS de l'Ain pour savoir ce qu'il en est.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): Les travaux de la Bibliothèque ont débuté, la peinture sera faite dans les prochains jours. Concernant la salle des fêtes, de nouvelles expertises ont été effectuées pour déterminer la procédure à suivre pour changer le plafond du hall et de la salle nord. Elles ont aussi permis de constater que le plafond de la salle centrale est également à reprendre, les fixations ne sont pas arrachées mais elles subissent une pression et se déforment.

Le marché public de la construction du restaurant scolaire vient d'être attribué par le conseil, il est à noter que le montant attribué est inférieur de 3% par rapport à l'estimation.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): D. CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. D. CATHERIN et C. CATHERIN ont fait le tour de la commune afin de répertorier les travaux ayant obtenu une autorisation et qui ne sont pas encore achevés, un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Les réunions relatives à la mise en place du PLUI se poursuivent, une réunion publique est prévue le 8 novembre à la salle des fêtes de Manziat.

D. CATHERIN présente au conseil municipal les 4 axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est une pièce maîtresse du PLUI car il exprime une vision stratégique du développement de l'agglomération. Il s'articule autour de 4 axes, eux-mêmes divisés en différentes orientations :

1) Maîtriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

- poursuivre une dynamique démographique positive sur l'ensemble du territoire Bresse et Saône et assurer un parc de logements diversifié, équilibré, et adapté aux sites et contextes locaux existants

- viser l'atteinte des objectifs de production nouvelle de logements en priorité par la reconquête de la trame urbaine

- adapter localement l'offre d'équipements et de services à la population

- concilier le développement du territoire avec une valorisation des modes de transports complémentaires aux véhicules particuliers motorisés

2) Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets

- poursuivre le développement des activités économiques sur le territoire Bresse et Saône et accompagner la création d'emplois

- soutenir les activités agricoles dans leurs initiatives et leur diversification

- utiliser pleinement le potentiel touristique du territoire pour conforter cette économie à l'échelle intercommunale

3) Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire

- préserver les espaces ruraux et les trames vertes et bleues

- préserver les identités des villes et villages ainsi que les qualités paysagères du territoire

- limiter les risques et réduire l'exposition des populations

4) Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

- préserver la ressource en eau potable et assurer la gestion du petit cycle de l'eau

- préserver les ressources locales en matériaux de construction

- aller vers la transition énergétique

Questions diverses

M. le maire s'est rendu à l'assemblée générale des maires ce vendredi 19 octobre où il a fortement été question du #balancetonmaire#, de la suppression de la taxe d'habitation et de la multitude des normes toujours aussi pesantes. Elle se déroulait dans le cadre du salon des maires où il était accompagné du 1^{er} adjoint et de la Directrice Générale des Services. Plusieurs conférences et tables rondes étaient proposées notamment sur le devenir de la taxe d'habitation, le transfert de compétences, les pouvoirs de police et les investissements dans les collectivités locales.

Une réunion d'information contre la fermeture du Crédit Agricole et la suppression du distributeur automatique de billets est organisée par la commune le 05 novembre à 14h30 et 19h30 à la salle des fêtes. Une pétition sera mise en place à cette occasion. M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir distribuer un flash infos pour informer les habitants.

Suite au départ en retraite de Jean-Marie BENOIT début octobre la commune a lancé un recrutement. 12 candidatures ont été reçues et 3 candidats ont été auditionnés en mairie. C'est Maxime BOYER 33 ans habitant à Manziat qui a été choisi pour intégrer l'équipe des agents techniques, il prendra ses fonctions le 02 janvier 2019.

C. CHARVET souhaite savoir ce qu'il en est de la priorité entre la Route de Cropettet et le Chemin des Grandes Terres. La règle est la priorité à droite comme le stipule le code de la route.

Lors du dernier conseil une commission pour le suivi de la propreté de la salle des fêtes a été mise en place, N. CHAMBARD et A.APPERT ont fait une première visite avec la Directrice Générale des Services, et assisteront à un état des lieux en compagnie de l'agent chargé de cette mission. Elles feront un retour de leurs remarques éventuelles lors d'un prochain conseil municipal.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,